



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?PPCR-l-avenir-de-la-negociation>

PPCR : l'avenir de la négociation est posé.

- Actualités -



Date de mise en ligne : lundi 16 février 2015

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Depuis le 1er juillet 2014, des négociations sont engagées entre les organisations de fonctionnaires et la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu sur les parcours professionnels, carrières, rémunérations (PPCR). La dernière phase devrait débuter le 10 mars. L'UNSA Fonction publique y portera sa vision de la Fonction publique.

Depuis six mois, les discussions ont porté sur plusieurs thèmes : la rénovation de l'architecture statutaire et notamment la structuration des carrières, la gestion des ressources humaines (GRH). la rénovation des grilles ainsi que l'équilibre traitement indiciaire/régimes indemnitaires. Pour le moment, la direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP) a recueilli les réflexions des organisations syndicales sur ces thématiques.

La phase de négociation proprement dite va s'engager prochainement. A l'issue, un accord cadre devrait être soumis aux organisations syndicales avec un échéancier. Les premières mesures, en cas d'accord, seraient applicables au 1er janvier 2016.

Fidèle à son choix du syndicalisme utile, l'UNSA se positionne de manière pragmatique avec l'objectif de :

- Conforter et garantir la pérennisation du statut général, garant du maintien d'une fonction publique statutaire de carrière ;
- Rénover l'architecture statutaire, en redonnant du sens à l'amplitude de carrière et en simplifiant l'organisation du système de classification ;
- Préserver la distinction nécessaire entre l'autorité (légitime) et l'arbitraire hiérarchique dans la gestion des agents (rôle des commissions administratives paritaires).

L'UNSA a mis en avant la nécessité de revaloriser globalement les traitements. Depuis le gel de la valeur du point d'indice en 2010, toute la grille s'est dépréciée. Une récente étude de la DARES faisait le constat d'une stagnation depuis cette date des rémunérations des fonctionnaires alors que dans le même temps, celles des salariés progressaient d'au moins 1% par an.

La ministre de la Fonction publique présentera le 10 mars prochain les évolutions qu'elle souhaite proposer sur certains points ayant fait l'objet des premières discussions.

Cette date est donc cruciale pour la suite des réunions de négociation, dans le contexte particulier de l'application depuis janvier de l'accord majoritaire. A la différence du salariat privé (où il faut la signature d'organisations représentant 30% des salariés et ne rencontrant pas d'opposition majoritaire) un accord n'est réputé valide en Fonction Publique que s'il est signé par des organisations syndicales représentant au moins 50% des agents publics. L'UNSA Fonction publique souhaite que tous les enjeux soient connus dès l'entrée en négociation pour responsabiliser tous les acteurs.